



Conseil communal
de L'Abbaye

L'Abbaye, le 8 septembre 2026

MUNICIPALITE DE LA
COMMUNE DE L'ABBAYE
M. Christophe Bifrare, Syndic
1344 L'ABBAYE

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du 8 septembre 2026

Présidence : Mme Pascale Meylan, Présidente

Le Conseil communal de L'Abbaye,
Vu le préavis 05/2026 du 4 mai 2026 de la Municipalité,
Où le rapport de la commission chargée de l'étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide d'accepter :

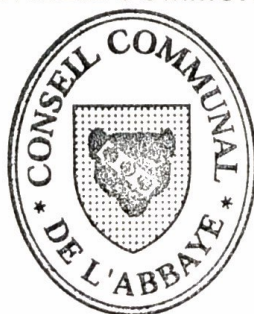
1. **D'adopter** les réponses de la Municipalité et de lever les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation communal et de son règlement, soumis à l'enquête publique du 28 janvier au 26 février 2025
2. **D'adopter** les réponses de la Municipalité et de lever les oppositions formulées à l'encontre du plan d'affectation communal et de son règlement, sous à l'enquête publique complémentaire du 25 mars au 23 avril 2026
3. **D'adopter** le plan d'affection communal et de son règlement, soumis à l'enquête publique du 28 janvier au 26 février 2025 et ses modifications soumises à l'enquête complémentaire du 25 mars au 23 avril 2026
4. **D'adopter** les plans de constations de la lisière forestière et ses modifications
5. **D'adopter** le plan fixant les limites des constructions du village du Pont
6. **D'adopter** le plan des dangers naturels
7. **D'adopter** les modifications du PPA « Le prédicant 2 », mis en vigueur le 20 juillet 2011
8. **De transmettre** le dossier au Département compétent pour approbation

Ainsi délibéré en séance du 8 septembre 2026.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE :

La Présidente :

Pascale Meylan



La Secrétaire :

Aline Morel